



## Prise de sang effectué le lendemain du test salivaire

-----  
Par Yannis

Bonjour,

Donc je me suis fait arrêté et les gendarmes ont effectués un premiers test salivaire qui c'est révélé positif. Ensuite il m'envoie au poste pour ensuite me proposer un deuxième test salivaire qui sera envoyer en laboratoire, ce que je refuse pour juste effectuer une prise de sang.

Ils me font signer un papier comme quoi je demande la prise de sang.

Cette prise de sang n'a été effectué que le lendemain matin et non le jour même de l'infraction et ne m'ont fait signé aucun papier concernant une contre-expertise.

Avec la nouvelle loi je ne c'est pas si cette demande la interviendra le jour de la notification de mes taux.

Du coup il y a t'il une carte a jouer par rapport à la prise de sang effectué le lendemain ou la non demande de contre-expertise ?

Cdt

-----  
Par Isadore

Bonjour,

La prise de sang est la contre-expertise. La loi ne prévoit pas de troisième prélèvement à réaliser.

Que le prélèvement ait été effectué le lendemain est plutôt bon pour vous, ça diminue les chances qu'il soit positif... sauf bien sûr si vous avez consommé des stupéfiants dans l'intervalle, mais il faudrait chercher !

Voyez un avocat si la prise de sang se révèle positive (ou si vous savez qu'elle le sera). C'est lui qui pourra vous dire s'il y a des "cartes à jouer" dans votre dossier.

-----  
Par Yannis

Je n'ai effectué que la prise de sang après le test salivaire sur le bord de la route. Donc pour moi ils ne peuvent pas constater que j'étais sous influence ce jour là. Dans ce cas il me font souffler dans le ballon et pour l'ethylometre le lendemain matin. Au moins la j'aurais eu zéro gramme.

En fin bon, oui je vais me rapprocher d'un avocat de plus j'ai entendu les gendarmes discuter entre eux comme quoi la.procedure était caduque....